



Suite de la réponse de ce soir d' AMAJURIS

Par **Catherine DJEDIDI**, le **28/01/2013** à **00:46**

Merci +++ AMAJURIS de votre réponse rapide.

Je ne suis pas d'accord avec vous.

J'ai appris que 1/6 de mon capital issu de la vente de notre maison en Tunisie et donc de nos économies à tous les 2 en France reviennent à ma belle-mère de 96 ans. Mon mari était un homme généreux avec sa famille qui lui a pourri la vie des dizaines d'années. Si ma belle-mère (ça me gêne pas de lui donner ses 1/6èmes) décède car choquée par le décès de son fils sa part est répartie entre ses enfants qui ne le méritent pas. Voilà pourquoi j'aimerais être soumise au droit français et en plus éviter des allers et retours coûteux en Tunisie .
Merci de votre nouvelles réponse. Cordialement.